

VILLE DE RENAZÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Salle du Conseil municipal — Mairie, Place de l'Europe
Sous la présidence de M. Alexandre PELLUAU BIANCHI, Maire de Renazé

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS.....	3
OUVERTURE DE SÉANCE.....	4
PRÉAMBULE — APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2026.....	4
VIE DU MUSÉE — POURSUITE DE STAGE DE M. MIGUEL BONOU.....	5
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE — ANALYSE 2021-2025.....	5
Indicateurs clés (Renazé / strate départementale).....	5
AFFAIRES FINANCIÈRES.....	8
2026.087 à 2026.089 — Comptes de gestion 2025.....	8
2026.090 à 2026.092 — Comptes administratifs 2025.....	8
2026.093 — Budget général : décision modificative n°2.....	8
AFFAIRES GÉNÉRALES.....	9
2026.094 — Tirage au sort des jurés d'assises.....	9
2026.095 — Commission communale des impôts directs.....	9
2026.096 à 2026.099 — Désignations de représentants et correspondants.....	10
2026.100 — Rectification des indemnités de fonction des élus.....	10
LOTISSEMENT DU MAINE.....	11
2026.101 — Création d'une servitude de tréfonds (parcelles 46 à 49).....	11
AFFAIRES SCOLAIRES.....	11
2026.102 — Révision des tarifs de restauration scolaire (SODEXO).....	11
2026.103 — Participation aux frais de scolarité.....	12
MUSÉE DE L'ARDOISE.....	13
Diagnostic structure — salle des machines et chevalement.....	13
BÂTIMENTS.....	13
Rénovation des bâtiments communaux — équipe Scheubel et Genty.....	13
Archives municipales — intervention des Archives départementales de la Mayenne.....	13
ESPACES PUBLICS.....	13
Restauration des haies bocagères — Bassin de l'Oudon.....	13
2026.104 — Lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (CCPC).....	14
PETITES VILLES DE DEMAIN.....	14
Place de l'Europe — aire de jeux.....	14
ASSOCIATIONS.....	14
2026.105 — Convention avec le SDIS pour l'utilisation de la salle de sport.....	14
Avenant n°1 — convention avec le Tennis Club Renazéen (terrains de Padel).....	14
PERSONNEL.....	15
2026.106 — Maintien de l'emploi de rédacteur principal pendant un an.....	15
Création d'un CDD d'agent technique polyvalent en espaces publics.....	15
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION.....	15
INFORMATIONS.....	15
Convention de mise à disposition d'un terrain communal.....	15
INTERCOMMUNALITÉ.....	16
AGENDA.....	16

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

Vue d'ensemble des votes de la séance, dans l'ordre de présentation. Le détail de chaque point figure dans les sections correspondantes.

N°	Objet	Résultat
PV 06/05	Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026	19 Pour et 4 Abstentions
2026.087	Compte de gestion 2025 — Budget panneaux photovoltaïques	Unanimité
2026.088	Compte de gestion 2025 — Budget lotissement du Maine	Unanimité
2026.089	Compte de gestion 2025 — Budget général	Unanimité
2026.090	Compte administratif 2025 — Panneaux photovoltaïques	Unanimité
2026.091	Compte administratif 2025 — Lotissement du Maine	Unanimité
2026.092	Compte administratif 2025 — Budget général	Unanimité
2026.093	Budget général — Décision modificative n°2	Unanimité
2026.094	Tirage au sort de 9 jurés d'assises	Désignation par tirage au sort
2026.095	Liste des contribuables — commission communale des impôts directs	Unanimité
2026.096	Désignation du correspondant Défense	Unanimité
2026.097	Désignation du représentant au SDIS	Unanimité
2026.098	Désignation du référent PAT	Unanimité
2026.099	Désignation du correspondant ENEDIS — risques naturels	Unanimité
2026.100	Rectification des indemnités de fonction des élus	Unanimité
2026.101	Lotissement du Maine — servitude de tréfonds (parcelles 46 à 49)	Unanimité
	Lotissement du Maine — décision modificative n°2	Ajourné
2026.102	Révision des tarifs de restauration scolaire (SODEXO)	22 Pour et 1 Contre
2026.103	Participation des communes extérieures aux frais de scolarité	Unanimité
2026.104	Lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (CCPC)	Unanimité
2026.105	Convention avec le SDIS — utilisation de la salle de sport	Unanimité
	Avenant n°1 — convention Tennis Club Renazéen (Padel)	Ajourné
2026.106	Maintien de l'emploi de rédacteur principal pendant un an	Unanimité
	Création d'un CDD d'agent technique polyvalent	Ajourné

OUVERTURE DE SÉANCE

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de M. Alexandre PELLUAU BIANCHI, Maire de Renazé.

Présents : Alexandre PELLUAU BIANCHI, Aurélie LE GUENNEC, Tanguy PROD'HOMME, Lucinda GONCALVES-MENNEGUERRE, Donatien RENOUL, Christine PENNETIER, Nicolas DAVOINE, Brigitte DOMAS, Jean-Yves BOURGINE, Gaëlle ROUSSEAU, Jean-Luc BACHELIER, Sophie DESMIER, Eric ROBERT, Sophie LEBLOND, Philippe PELLUAU, Marie-Françoise SERADIN-DUBOURG, Dorinne BALOCHE, Thierry CHEVALIER, Claude PAILLARD, Christelle EVAIN, Sophie BALLU.

Absents ou excusés : Nicolas TREUIL, Stéphanie PAILLOT.

Mme Aurélie LE GUENNEC est arrivée à 21h00.

Mme Stéphanie PAILLOT a donné pouvoir à Mme Christine PENNETIER.

M. Nicolas TREUIL a donné pouvoir à M. le Maire.

Mme Dorinne BALOCHE est élue secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

PRÉAMBULE — APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Deux ajouts et une correction sont demandés avant le vote.

Convention de gestion des terrains de padel

Mme Sophie DESMIER demande l'ajout, à l'article 3.2 in fine, d'un délai de préavis chiffré, afin d'éviter que la ville soit mise au pied du mur lors de l'organisation d'événements par le tennis club. Elle suggère qu'un tel préavis soit repris dans le modèle type utilisé pour les conventions avec les associations sportives ou culturelles, et que ce point soit traité dans l'avenant n°1 à la convention, soumis au prochain conseil municipal.

Règlement intérieur — liberté d'expression (Chapitre XIII, article 2)

Mme Dorinne BALOCHE souhaite que le débat suivant soit consigné au procès-verbal : elle observe que la garantie de liberté d'expression accordée aux minorités sur le bulletin municipal et le site internet est limitée à 1 000 caractères sans que cela soit précisé dans le texte, et rappelle que le mandat précédent avait été porté devant les tribunaux pour avoir limité cette liberté à 600 caractères, alors que la minorité demandait une demi-page.

Mme PENNETIER répond que ce chapitre reprend le règlement précédent et que ce point avait été précisé lors d'un échange antérieur. M. CHEVALIER conteste ce dernier point tout en relativisant la portée de l'échange. M. PELLUAU demande si la minorité préfère une limite de 600 ou de 1 000 caractères. Mme BALOCHE demande l'arrêt de ces échanges, qu'elle juge non constructifs.

Convention avec la SPA

Il est précisé que la convention avec la SPA n'a pas été signée en février, mais en avril.

Résultat du vote : 19 Pour et 4 Abstentions. Le procès-verbal du 6 mai 2026 est adopté.

VIE DU MUSÉE - POURSUITE DE STAGE DE M. MIGUEL BONOU

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Miguel BONOU a intégré les services de la commune le 26 mai dernier, dans le cadre d'un stage de trois mois au sein du musée de l'ardoise. M. BONOU précise qu'il est étudiant en licence 3 de tourisme à l'université d'Angers et qu'il avait déjà effectué un premier stage à Renazé en 2024, aux côtés de Mme Marion ROUSSEAU, pour l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel, document validé avec les félicitations de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Au regard de la qualité de son travail et de l'intérêt de la mission engagée, il a été convié à effectuer une seconde période de stage afin de poursuivre les travaux autour du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée.

Cette nouvelle période de stage a notamment pour objectifs :

- Actualiser la compréhension et l'analyse du rôle du musée au sein de l'écosystème culturel et touristique du territoire ;
- Contribuer à la définition des orientations stratégiques du PSC, notamment par l'accompagnement du prestataire chargé de l'inventaire des collections et du patrimoine immatériel, le renforcement des liens avec les partenaires touristiques (Mayenne Tourisme, la Mine Bleue...), culturels (Mayenne Nature Environnement, Atmosphères 53, Les Nuits de la Mayenne...) et sociaux (Association Tourisme et Handicap...), ainsi que l'élaboration de nouveaux supports de communication ;
- Proposer des stratégies innovantes pour renforcer l'attractivité du musée et conquérir de nouveaux publics, en s'appuyant sur les évolutions des pratiques touristiques et les outils numériques ;
- Contribuer à la réflexion sur les objectifs de développement à long terme du musée.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE - ANALYSE 2021-2025

M. le Maire indique que Mme Anne-Laure CANIZARES, conseillère aux décideurs locaux, intervient auprès du Conseil municipal dans le cadre d'un accompagnement à la maîtrise des dépenses et des recettes. Elle présente un état de la situation financière de la commune et une analyse prospective, comparée à une strate départementale de communes de 2 000 à 3 000 habitants.

Indicateurs clés (Renazé / strate départementale)

Indicateur	Renazé	Strate départementale	Lecture
Produits de fonctionnement (évolution 2021-2025)	+10,9 %	—	Hausse modérée
Charges de fonctionnement (évolution 2021-2025)	+26,9 %	—	Hausse marquée
Charges de fonctionnement / habitant	986 €	923 €	Supérieur

Indicateur	Renazé	Strate départementale	Lecture
CAF brute / habitant	120 €	266 €	Nettement inférieur
CAF nette / habitant	40 €	175 €	Nettement inférieur
Dépenses d'équipement / habitant (3 ans)	502 €	442 €	Supérieur
Fonds de roulement / habitant	63 €	509 €	Très inférieur
Jours de charges réelles couverts	23 jours	60 jours	Insuffisant
Encours de dette / habitant (31/12/2025)	734 €	906 €	Inférieur
Capacité de désendettement 2025	6 ans	—	Maîtrisée
Capacité de désendettement 2026 (après emprunt de 600 000 €)	+9 ans	—	Élevée

Fonctionnement :

Entre 2021 et 2025, les produits de fonctionnement ont progressé de 10,9 %, tandis que les charges augmentaient de 26,9 %, ces dernières croissant nettement plus vite que les recettes. Entre 2024 et 2025, produits et charges baissent tous deux, mais la baisse des charges (-8 %) est plus marquée, avec un effet positif sur l'autofinancement.

Les ressources fiscales et les autres produits, ramenés par habitant, restent inférieurs à la moyenne de la strate de comparaison (14 communes de 2 000 à 3 500 habitants). La commune a perdu une partie de la dotation de solidarité rurale « cible » en 2025 (recul du classement du rang 9 917 au rang 10 534), soit une perte de 36 000 € en 2025 à laquelle s'ajoutera une perte équivalente en 2026. Les « autres produits » (cantines, locations, refacturations à la communauté de communes) progressent de 5 % entre 2024 et 2025, mais cette hausse est en réalité portée par un don exceptionnel de 40 000 € versé par une association sportive.

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 526 000 € en 2025 (986 €/habitant contre 923 €/habitant pour la strate), en baisse de 8 % par rapport à 2024, année marquée par la renégociation des emprunts suisses. Les charges de personnel représentent 49 % des charges de fonctionnement et restent supérieures à la moyenne départementale ; elles ont fortement augmenté entre 2023 et 2024 du fait de la revalorisation du point d'indice, puis se sont stabilisées. Les charges de gestion courante progressent de plus de 39 % depuis 2021, notamment sous l'effet de la subvention croissante versée au CCAS. Les charges générales progressent de 12 % entre 2024 et 2025, en lien avec les charges d'entretien, de réparation, d'assurance et une hausse d'environ 30 000 € des charges d'énergie et d'électricité.

Autofinancement : La capacité d'autofinancement (CAF) brute s'établit à 306 305 € en 2025, soit 120 €/habitant contre 266 €/habitant pour la moyenne départementale. La CAF nette, après remboursement de la dette, s'élève à 103 708 €, soit 40 €/habitant contre 175 €/habitant pour la

strate de référence. Le taux de CAF atteint 10,8 %, un niveau jugé satisfaisant mais correspondant tout juste au minimum recommandé de 10 %.

Investissement : L'effort d'équipement de la commune atteint 502 €/habitant contre 448 €/habitant pour la moyenne départementale. Sur les trois derniers exercices, il s'élève au total à environ 3 438 000 €, correspondant notamment, en 2025, à l'aménagement de la place de l'Église et de l'Europe, à la rénovation énergétique de la résidence autonomie et à la mise en place de la vidéoprotection. Ce programme a été financé par un recours accru à l'emprunt en 2024 et 2025, par des subventions de l'État (rénovation énergétique du foyer logement, projet éolien) et par un acompte de DETR perçu en 2025 pour l'aménagement du bourg.

Fonds de roulement, dette et trésorerie : Le fonds de roulement, toujours positif sur 2021-2025, a fortement baissé depuis 2023 : il s'établit à 161 113 € fin 2025 (63 €/habitant contre 509 €/habitant pour la strate), soit l'équivalent de 23 jours de charges réelles contre 60 jours recommandés et 198 jours en moyenne départementale. L'encours de dette bancaire au 31 décembre 2025 s'élève à 1 880 000 € (734 €/habitant contre 906 €/habitant pour la moyenne départementale). La capacité de désendettement est de 6,1 années fin 2025 (endettement jugé maîtrisé) ; elle dépassera 9 années avec la souscription en 2026 d'un nouvel emprunt de 600 000 € sur 30 ans, ce qui est considéré comme un endettement élevé au regard du seuil de 7 ans recommandé par la Chambre régionale des comptes.

Fiscalité : Les taux communaux sur le foncier bâti et le foncier non bâti restent inférieurs à la moyenne de la strate départementale. Une nouvelle taxe sur les logements vacants pourra être instaurée à compter de la loi de finances 2026 ; le Conseil municipal sera sollicité pour en fixer le taux, dans la limite de 50 %, avant le 1er octobre 2026.

Conclusion de Mme CANIZARES : La situation financière de la commune apparaît fragile à l'issue de l'exercice 2025 : l'endettement, modéré, deviendra élevé en 2026 du fait du nouvel emprunt ; le cycle de fonctionnement ne dégage pas un autofinancement suffisant pour couvrir les investissements engagés, et le fonds de roulement, très faible (23 jours de charges), nécessite une vigilance particulière sur la trésorerie dans l'attente du versement des subventions. La commune devra retrouver une capacité d'autofinancement plus importante avant d'envisager de nouveaux investissements d'une ampleur comparable à ceux réalisés récemment.

En complément, M. le Maire précise qu'en 2026, faute de marges de manœuvre suffisantes, la commune a néanmoins engagé les travaux de la place et de rénovation de la voirie. Ces opérations ont nécessité la souscription d'un emprunt de 600 000 €, destiné notamment à couvrir environ 300 000 € de factures restant à régler, ainsi que le recours à une ligne de trésorerie de 300 000 €, aujourd'hui mobilisée dans son intégralité.

M. le Maire souligne que cet emprunt de 600 000 € ne suffit pas, à lui seul, à reconstituer un fonds de roulement suffisant. La commune doit ainsi actuellement faire face à des intérêts de retard et de moratoire, ce qui la place dans une situation financière particulièrement contrainte.

Par ailleurs, des dépenses relatives aux travaux de la place, à hauteur d'environ 250 000 €, restent à ce jour à régler. La commune ne dispose pas, à ce stade, des liquidités nécessaires pour procéder à leur paiement. La ligne de trésorerie de 300 000 € devra également être remboursée avant le 7 janvier prochain.

Enfin, la commune devra prévoir en 2027 le règlement de sa participation, à hauteur de 37 %, au titre de l'agence postale communale. M. le Maire précise que les informations relatives au montant exact de cette participation sont encore attendues.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2026.087 à 2026.089 - Comptes de gestion 2025

Lecture est donnée par l'adjointe au Maire en charge des finances des comptes de gestion 2025, présentés par le trésorier municipal, pour les trois budgets de la commune. Leur conformité aux écritures des comptes administratifs 2025 est constatée.

N°	Budget	Résultat
2026.087	Panneaux photovoltaïques	Adopté à l'unanimité
2026.088	Lotissement du Maine	Adopté à l'unanimité
2026.089	Budget général	Adopté à l'unanimité

2026.090 à 2026.092 — Comptes administratifs 2025

M. le Maire s'étant retiré pour chacun des votes, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2025 suivants :

Budget	Section	Dépenses (€)	Recettes (€)
Panneaux photovoltaïques	Fonctionnement	37,45	13 199,31
Panneaux photovoltaïques	Investissement	0,00	2 729,00
Lotissement du Maine	Fonctionnement	208 577,79	208 577,79
Lotissement du Maine	Investissement	367 222,34	207 412,00
Budget général	Fonctionnement	2 710 212,17	2 975 661,29
Budget général	Investissement	2 024 561,41	1 985 813,64

Résultat du vote : 2026.090, 2026.091, 2026.092 - Adoptés à l'unanimité des membres présents.

2026.093 - Budget général : décision modificative n°2

Il est proposé de valider la décision modificative n°2 du budget général, afin d'ajuster les crédits aux besoins réels des opérations en cours, de tenir compte de l'avancement des projets et de rééquilibrer les sources de financement, sans dégrader l'équilibre global de la section d'investissement.

Dépenses d'investissement

Opération	Compte	Libellé	Montant
75 - Acquisition de matériels	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+10 000 €
154 - Travaux de bâtiments	2131	Constructions bâtiments publics	+30 000 €
213 - PVD	231	Immobilisations corporelles en cours	+230 000 €
218 - Révision du PLU	231	Immobilisations corporelles en cours	-50 000 €

Opération	Compte	Libellé	Montant
219 - Réaménagement RD771/RD110	203	Frais d'études, recherche et développement	-143 000 €
231 - OPAH-RU	231	Immobilisations corporelles en cours	-50 000 €
232 - Appartement CSI	231	Immobilisations corporelles en cours	-114 600 €

Total des dépenses : - 87 600 €.

Recettes d'investissement

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunt en euros	-67 348 €
13 - Subventions d'investissement	1323	Départements	-20 252 €

Total des recettes : - 87 600 €.

Les crédits sont réorganisés entre opérations : renforcement de l'acquisition de matériels et des travaux de bâtiments, finalisation des opérations PVD, et réajustements à la baisse sur la révision du PLU, le réaménagement des RD771/RD110, l'OPAH-RU et la réhabilitation de l'appartement du CSI. Côté recettes, le moindre recours à l'emprunt et la baisse des subventions départementales attendues équilibrent la section.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2026.094 - Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à la procédure en vigueur, il est procédé en séance publique au tirage au sort de neuf personnes inscrites sur la liste électorale de la commune. À l'issue du tirage au sort, les personnes désignées sont inscrites sur la liste préparatoire des jurés d'assises, laquelle est établie et conservée en mairie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La liste ainsi constituée est transmise aux autorités compétentes selon les modalités prévues par la réglementation.

2026.095 - Commission communale des impôts directs

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, le Conseil municipal procède à l'établissement de la liste des personnes proposées pour siéger à la Commission communale des impôts directs. Après examen des candidatures, la liste des personnes proposées est arrêtée par le Conseil municipal. La liste nominative est annexée à la délibération correspondante et transmise aux services compétents pour permettre la désignation des membres de la commission, conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents. Le Maire est autorisé à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

2026.096 à 2026.099 - Désignations de représentants et correspondants

N°	Fonction / mission	Élu(e) désigné(e)
2026.096	Correspondant Défense auprès de la délégation militaire départementale	Jean-Yves BOURGINE
2026.097	Représentant de la commune au SDIS	Philippe PELLUAU
2026.098	Réfèrent PAT auprès de la Communauté de communes du Pays de Craon	Christine PENNETIER
2026.099	Correspondant ENEDIS — risques naturels	Philippe PELLUAU

M. PELLUAU précise que le représentant au SDIS peut également participer à l'élaboration du Plan de sauvegarde communal (PSC), dont M. le Maire rappelle les objectifs et la nécessité de mise en place avant la fin de l'année.

Résultat du vote : Adoptées à l'unanimité des membres présents.

2026.100 - Rectification des indemnités de fonction des élus

Suite à une remarque de la Préfecture, la délibération n°2026.070 du 30 mars 2026 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués est corrigée. La délégation « Démocratie locale », restée vacante, est confiée à M. Jean-Yves BOURGINE ; aucune indemnité supplémentaire n'est versée à ce titre à ce jour.

Élu(e)	Fonction	Taux (% indice terminal)	Montant brut mensuel
PELLUAU BIANCHI A.	Maire	41,5 %	1 705,86 €
PENNETIER Christine	1ère adjointe	15 %	616,57 €
PROD'HOMME Tanguy	2ème adjoint	15 %	616,57 €
GONCALVES-MENEGUERRE Lucinda	3ème adjointe	15 %	616,57 €
RENOUL Donatien	4ème adjoint	15 %	616,57 €
DAVOINE Nicolas	Conseiller délégué sport	3,5 %	143,86 €
ROBERT Eric	Conseiller délégué vie locale	3,5 %	143,86 €
BOURGINE Jean-Yves	Conseiller délégué voirie et démocratie	3,5 %	143,86 €
ROUSSEAU Gaëlle	Conseillère déléguée bâtiments communaux	3,5 %	143,86 €
LE GUENNEC Aurélie	Conseillère déléguée service public, mutualisation	3,5 %	143,86 €
DESMIER Sophie	Conseillère déléguée achats publics	3,5 %	143,86 €

S'ajoutent 12 conseillers municipaux percevant chacun 50 € (versement annuel) : SERADIN-DUBOURG Marie-Françoise, DOMAS Brigitte, BACHELIER Jean-Luc, LEBLOND Sophie, PELLUAU Philippe, TREUIL Nicolas, PAILLLOT Stéphanie, CHEVALIER Thierry, PAILLARD Claude, BALOCHE Dorinne, EVAIN Christelle, BALLU Sophie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents. Cette délibération rectifie et complète la délibération n°2026.070 du 30 mars 2026, dont les autres dispositions demeurent inchangées.

LOTISSEMENT DU MAINE

2026.101 - Création d'une servitude de tréfonds (parcelles 46 à 49)

Suite au dépôt du permis de construire n°53188 26 00003, le service Eau et Assainissement de la Communauté de communes du Pays de Craon a constaté que les modifications apportées au règlement et aux plans initiaux du lotissement (2013) ont conduit à intégrer à des parcelles privées (n°46 à 49) l'emprise nécessaire à l'entretien de la canalisation d'eaux pluviales, auparavant assurée par une bande enherbée publique non clôturée.

Le permis de construire ayant été accordé à M. et Mme VERDON, la parcelle sera vendue en l'état ; les acquéreurs s'engagent à rétrocéder à la commune la bande de terrain correspondant à l'emprise nécessaire au fonctionnement, à l'entretien et à l'accès à la canalisation. Un rebornage sera réalisé afin de délimiter précisément cette emprise, qui sera intégrée au domaine public communal.

- Approbation de la modification du bornage des lots n°46 à 49 ;
- La commune prendra à sa charge exclusive l'intégralité des frais de géomètre ;
- Le Maire est autorisé à engager les démarches et à signer les actes afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.

L'examen de la décision modificative n°2 du budget du lotissement du Maine est ajourné et reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES

2026.102 - Révision des tarifs de restauration scolaire (SODEXO)

En application de la clause de révision contractuelle des prix, une augmentation de +8,477 % s'applique aux tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2026/2027. Deux propositions ont été soumises au Conseil municipal.

Proposition n°1 - indexation contractuelle seule (non retenue)

Prestation	2025/2026	2026/2027	Variation
Repas école maternelle (commune)	4,00 €	4,34 €	+0,34 €
Repas école primaire (commune)	4,65 €	5,04 €	+0,39 €
Repas école maternelle (hors commune)	4,50 €	4,88 €	+0,38 €
Repas école primaire (hors commune)	5,70 €	6,18 €	+0,48 €

Prestation	2025/2026	2026/2027	Variation
Repas adulte	10,00 €	10,85 €	+0,85 €
Panier sans repas	2,35 €	2,55 €	+0,20 €
Personnel communal et intercommunal	6,10 €	6,62 €	+0,52 €

Proposition n°2 — indexation SODEXO + frais de personnel (retenue)

Taux global appliqué : indexation SODEXO (+8,477 %) + frais de personnel (+5,17 %) = ×1,14088, arrondi aux 5 centimes.

Prestation	2025/2026	2026/2027	Variation
Repas école maternelle (commune)	4,00 €	4,55 €	+0,55 €
Repas école primaire (commune)	4,65 €	5,30 €	+0,65 €
Repas école maternelle (hors commune)	4,50 €	5,15 €	+0,65 €
Repas école primaire (hors commune)	5,70 €	6,50 €	+0,80 €
Repas adulte	10,00 €	11,40 €	+1,40 €
Panier sans repas	2,35 €	2,70 €	+0,35 €
Personnel communal et intercommunal	6,10 €	6,95 €	+0,85 €

Règles inchangées : majoration de 3,00 € par repas en cas d'absence de réservation ; réservation et absence non justifiée facturées au tarif du repas.

Le coût réel d'un repas ne se limite pas à la prestation SODEXO : la commune supporte des charges de personnel et de fonctionnement liées à la restauration scolaire, pour un reste à charge évalué à 103 203 €. La proposition n°2 répercute une évolution limitée à 5,17 % sur les familles, la commune continuant à prendre en charge la majorité du coût du service — soit un impact estimé à environ 86 € par an (moins de 7,20 €/mois) pour une famille de deux enfants déjeunant quatre jours par semaine sur 36 semaines.

Un débat s'ouvre entre les conseillers sur le coût supplémentaire imposé aux administrés ; Mme Aurélie LE GUENNEC souligne que l'augmentation est particulièrement lourde pour les familles.

Résultat du vote : Proposition n°2 adoptée par 22 Pour et 1 Contre. Tarifs applicables à compter du 30 août 2026.

2026.103 - Participation aux frais de scolarité

Des élèves domiciliés dans plusieurs communes extérieures sont scolarisés dans les écoles publiques de Renazé. Conformément au Code de l'éducation, les communes de résidence participent aux frais de fonctionnement correspondants, pour un montant total de 30 783,84 € à percevoir par la commune.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents. Le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

MUSÉE DE L'ARDOISE

Diagnostic structure - salle des machines et chevalement

Suite au diagnostic du bureau d'études, plusieurs mesures conservatoires et de mise en sécurité ont été préconisées. Les mesures immédiates ont été engagées ou programmées, notamment la mise en place d'un périmètre de sécurité autour du chevalement. Le rapport souligne la nécessité de travaux à moyen et long terme portant sur la gestion des eaux, l'assainissement des ouvrages, le traitement de la corrosion et la consolidation d'éléments structurels. Des consultations sont en cours auprès d'entreprises spécialisées pour établir des devis ; leurs résultats seront présentés ultérieurement au Conseil municipal afin de déterminer les priorités et les modalités de financement.

Sur le financement, la commune a engagé des démarches pour préserver les subventions déjà accordées : une demande de report des crédits de la DRAC est en cours d'instruction, et le Conseil départemental de la Mayenne a accepté de reporter sa subvention jusqu'en 2029.

BÂTIMENTS

Rénovation des bâtiments communaux - équipe Scheubel et Genty

L'équipe constituée de Mme Scheubel et M. Genty a été désignée pour accompagner les élus dans l'élaboration de la stratégie de rénovation du patrimoine bâti communal (mairie, écoles maternelle et primaire, centre social, Maison Pré, résidence autonomie). Leur mission consiste à comparer différents scénarios d'intervention, en intégrant la performance énergétique, les approches low-tech, les matériaux biosourcés et la réduction de l'empreinte environnementale, afin de fournir aux élus des éléments d'aide à la décision.

Archives municipales - intervention des Archives départementales de la Mayenne

Suite à la visite des Archives départementales, un état des lieux du fonds d'archives communal a révélé des désordres, notamment dans les archives entreposées au sous-sol de la salle de l'Escale (dégradation et présence de champignons). Une intervention de quatre agents spécialisés est programmée le 20 juillet pour le tri, le nettoyage, le conditionnement et l'évacuation des documents irrémédiablement dégradés, première étape vers la sécurisation et la valorisation du patrimoine documentaire communal.

ESPACES PUBLICS

Restauration des haies bocagères - Bassin de l'Oudon

M. le Maire indique que le Bassin de l'Oudon mène, avec les services de l'État, une politique de restauration et de protection des haies bocagères. De nombreuses haies ayant disparu sur le territoire communal, une étude de prospection identifiera les secteurs prioritaires de restauration ; le dispositif sera relancé à partir de septembre, en partenariat avec les agriculteurs et le Bassin de l'Oudon. Les haies bocagères contribuent à la biodiversité, à la reconnexion des corridors écologiques, à la lutte contre l'érosion des sols et à la limitation des risques d'inondation.

La commune rejoindra également l'étude conduite par la CMA sur les inondations (ruissellement, mouvements d'eau dans les parcelles agricoles), et M. le Maire rappelle le programme européen Life Eau, consacré au rétablissement du fonctionnement naturel des cours d'eau et à la réflexion sur l'avenir des barrages du Chéran.

2026.104 - Lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (CCPC)

La Communauté de communes du Pays de Craon a lancé un programme de schéma directeur de gestion des eaux pluviales, document de programmation facilitant la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire. La CCPC ne s'est pas encore positionnée sur la commune de Renazé ; M. le Maire souhaite néanmoins lancer cette étude afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau (50 %) et de la CCPC (25 %), le reste à charge communal étant estimé entre 20 000 € et 30 000 €. Deux secteurs sont privilégiés : le lotissement du Clos d'Andigné et la zone artisanale de la Forge.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents. Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Place de l'Europe - aire de jeux

Suite aux observations du bureau de contrôle, le projet d'aménagement de l'aire de jeux a dû être revu : située à proximité immédiate d'une voie de circulation, elle doit être entièrement clôturée sur ses quatre côtés, avec un portillon d'accès positionné côté parc et non côté route. Le projet a été redimensionné et complété par la création d'un terrain de pétanque et d'une continuité végétale, renforçant l'intégration paysagère et la sécurisation des usages, tout en conservant les objectifs de convivialité et de valorisation du cadre de vie.

ASSOCIATIONS

2026.105 - Convention avec le SDIS pour l'utilisation de la salle de sport

Le Conseil municipal approuve une convention avec le Centre de secours de Renazé (SDIS 53) portant sur la mise à disposition de la salle de sport et des installations du Complexe 2000, pour les activités sportives et d'entretien physique des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs obligations de service. La mise à disposition est gratuite ; la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage) et valorise annuellement cet avantage en nature. En contrepartie, le SDIS s'engage à respecter les locaux et les consignes de sécurité, à assurer le nettoyage après usage et à souscrire les assurances nécessaires. La convention est conclue pour trois ans à compter du 18 juin 2026, renouvelable tacitement.

Mme Sophie DESMIER signale que la commune dispose de deux salles de sport et demande que le nom de la salle concernée soit précisé dans la convention.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Avenant n°1 - convention avec le Tennis Club Renazéen (terrains de Padel)

Le Conseil municipal est invité à approuver l'avenant n°1 à la convention du 30 avril 2026 relative à la gestion des deux pistes de Padel du stade municipal Michel Le Milinaire. Les principales modifications proposées sont l'ajout d'un état des lieux annuel contradictoire (avant le

30 septembre), des précisions tarifaires (licence d'essai à 30 €, gratuité pour les licenciés et les écoles, 20 € pour 1h30 pour les personnes extérieures), l'obligation d'avenant pour toute évolution future des conditions d'utilisation, et la clarification des responsabilités de l'association en cas de dégradation ou de dommages à des tiers.

Décision : L'examen de l'avenant est ajourné et reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

PERSONNEL

2026.106 - Maintien de l'emploi de rédacteur principal pendant un an

Afin d'assurer la continuité du service et de sécuriser l'organisation administrative, il est proposé une décision modificative portant sur les crédits de personnel, rendue nécessaire par le maintien pour un an d'un emploi de rédacteur. Cette mesure accompagne la stagiairisation d'un agent promu sur un poste créé d'attaché ou d'attaché principal et garantit la continuité des missions pendant la période de transition.

- Correction de la délibération n°2026.086 du 6 mai 2026 ;
- Maintien de l'emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet ;
- Inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Création d'un CDD d'agent technique polyvalent en espaces publics

Afin de répondre aux besoins du service technique — départs à venir au sein des effectifs, conditions de fonctionnement dégradées — il était proposé de créer un emploi contractuel d'agent technique polyvalent en espaces publics, afin de garantir les interventions courantes, l'entretien du patrimoine communal et la continuité du service public.

Décision : Sur proposition du Maire, le recrutement est ajourné en raison de la situation financière de la commune.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Au titre du droit de préemption urbain, il n'a pas exercé le droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) suivantes :

- Bien situé 3 rue de Bretagne ;
- Bien situé 39 rue de l'Aubinière ;
- Bien situé 12 rue de la Gare.

INFORMATIONS

Convention de mise à disposition d'un terrain communal

M. Thierry CHEVALIER demande l'ajout du numéro de SIRET et de la référence du contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle dans la convention. M. le Maire indique que cette convention régularise une situation existant depuis longtemps : le terrain est occupé par un particulier, et non par un professionnel, ce qui explique l'absence de numéro de SIRET et d'assurance professionnelle.

INTERCOMMUNALITÉ

M. le Maire fait part du compte rendu du Conseil communautaire (CC).

AGENDA

Date	Événement	Lieu
Mercredi 24 juin	Ma Région virtuose	annulé
Vendredi 26 juin	Fête de la musique	Place de l'Europe
Samedi 27 juin	Fête de l'école E. Guillard	Parc du Fresne
Vendredi 3 juillet	Forum des associations et soirée jeux / barbecue	
Samedi 4 juillet	Mine de talents	Musée de l'ardoise
Lundi 13 juillet	Fête nationale	Parc du Fresne
Dimanche 19 juillet	Trophée des Madiot — course cycliste	
Mercredi 22 juillet	Collecte de sang	Salle de l'Escale
Mercredi 29 juillet	Ciné plein air	Musée de l'ardoise
Du 2 au 9 août	Semaine fédérale du cyclotourisme	

1. M. Tanguy PROD'HOMME indique que l'ECCR recherche des signaleurs pour la course cycliste du 19 juillet 2026.
2. L'exploitant du café « Le Paddock » souhaite installer un écran sur sa terrasse pour la diffusion des matchs de la Coupe du monde de football ; M. le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral interdit ce type d'animation sur la voie publique - l'écran peut être installé à l'intérieur de l'établissement.
3. Mme Sophie DESMIER signale des problèmes persistants de température de l'eau (trop chaude) dans les douches de la salle Omnisports.

Le Maire,

Alexandre PELLUAU BIANCHI